

NOTE A L'ATTENTION DES TERRITOIRES

Instruction relative à l'expérimentation des volants hybrides et synthétiques en compétition lors de la saison 2025-2026

Lors des COMEX des 04 janvier et 22 mars 2025, il a été décidé la création d'une nouvelle catégorie de classement concernant les volants hybrides et synthétiques et l'expérimentation de la possibilité de choisir des volants hybrides et/ou synthétiques à partir de leur homologation sur toute compétition accueillant des joueurs D, P ou NC pour la saison 2025-2026.

Il apparait nécessaire pour donner suite aux remontées des territoires de clarifier le champ d'application de cette expérimentation.

RAPPEL des textes en vigueur décrivant précisément l'utilisation des volants en compétition.

Règles du jeu (version 11/05/24):

2. LE VOLANT

2.1. Le volant doit être confectionné en matériaux naturels et/ou synthétiques. Quel que soit le matériau utilisé, les caractéristiques de vol doivent, d'une façon générale, être identiques à celles obtenues avec un volant en plumes naturelles et ayant une base en liège recouverte d'une fine peau en cuir.

2.2. Le volant en plume

- 2.2.1. Le volant doit avoir 16 plumes fixées dans la base.
- 2.2.2. Les plumes doivent avoir une longueur uniforme comprise entre 62 mm et 70 mm lorsque la longueur est mesurée de la pointe de la plume à la partie supérieure de la base du volant.
- 2.2.3. Les pointes des plumes doivent se situer sur un cercle dont le diamètre est compris entre 58 mm et 68 mm. 2.2.4. Les plumes doivent être solidement fixées avec du fil ou tout autre matériau adéquat.
- 2.2.5. La base doit avoir un diamètre compris entre 25 mm et 28 mm et son bout est arrondi.
- 2.2.6. Le volant doit peser entre 4,74 grammes et 5,50 grammes.

2.3. Le volant autre qu'en plume

- 2.3.1. La « jupe », ou l'imitation des plumes en matériau synthétique, doit remplacer les plumes naturelles.
- 2.3.2. La base doit être conforme à la règle 2.2.5.
- 2.3.3. Les dimensions et le poids doivent être conformes aux règles 2.2.2, 2.2.3 et 2.2.6. Toutefois, à cause des différences de densité et de comportement des matériaux synthétiques par rapport aux plumes, une tolérance de 10 % est acceptable.
- 2.4. S'il n'y a pas de différences majeures de conception, de vitesse et de vol du volant, des modifications par rapport aux spécifications ci-dessus peuvent être réalisées avec l'accord de la fédération nationale concernée, dans les endroits où les conditions atmosphériques, à cause de l'altitude ou du climat, rendent le volant standard inadapté.

3. LE TEST DE LA VITESSE DU VOLANT

- 3.1. Pour tester un volant, le joueur doit effectuer un dégagement en frappe basse, le contact avec le volant se faisant au-dessus de la ligne de fond. Le volant doit être frappé dans une direction montante et parallèle aux lignes de côté.
- 3.2. Un volant de vitesse règlementaire doit tomber au moins à 530 mm et au plus à 990 mm de l'autre ligne de fond, à l'intérieur du terrain, selon le schéma B



NOTE A L'ATTENTION DES TERRITOIRES

Instruction relative à l'expérimentation des volants hybrides et synthétiques en compétition lors de la saison 2025-2026

Article 2.19 du RGC (Chapitre 3.01. Règlement Général des Compétition):

« Les volants utilisés lors des compétitions doivent respecter les dispositions stipulées à ce sujet par les Règles du jeu. [Voir ciavant]

Conformément au Code du sport, la Fédération édicte un règlement technique relatif aux volants, vérifie la conformité des volants utilisés à ces règlements et effectue un classement catégoriel (élite, standard...) des volants commercialisés en France, selon une procédure rendue publique.

Certaines compétitions doivent se jouer avec des volants d'une catégorie de classement spécifiée. La Fédération publie annuellement la liste des volants classés et celle des compétitions requérant des volants d'une certaine catégorie (« cadre d'utilisation des volants »).

Lorsque les volants ne sont pas fournis par l'organisateur, et pour certaines catégories de compétitions (les tournois, notamment), un volant officiel est désigné dans les règlements complémentaires. Les joueurs doivent pouvoir se le procurer sur les lieux de compétition et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

Si un joueur refuse de fournir sa part de volants, il peut faire l'objet d'une sanction par le juge-arbitre.

Tous les joueurs classés à partir du niveau Départemental et au-dessus jouent avec des volants en plumes (naturelles).

Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes.

Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique.

En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire.

Les tableaux « Poussin » des compétitions se disputent en volants plastique ou plumes au choix des deux joueurs (paires). En cas de désaccord, le volant en plumes est prioritaire. »

<u>Sur le site fédéral, dans la page dédiée aux classement fédéraux, dans l'onglet Equipements</u> : https://www.ffbad.org/equipements-classements-federaux

Cadre d'utilisation des volants classés

Les volants classés « Elite » sont obligatoires pour les compétitions suivantes :

- Le Championnat Interclubs Elite (Top 12 et N1)
- Les Phases Finales Elite (Top 12 et N1)
- Les Championnats de France individuels (Seniors, Jeunes et Vétérans)
- Les Tournois ayant des tableaux N déclarés

Pour toutes les autres compétitions où les volants en plumes sont requis, l'ensemble des volants classés « Elite » et « Standard » sont autorisés. Par conséquent, leur utilisation ne peut être écartée par un règlement particulier.

Définition des différents types de volant :

Plume	Hybride	Synthétique	Plastique
Bouchon en liège	Bouchon en liège	Bouchon en liège	Bouchon en liège
Plumes naturelles	Jupe synthétique	Jupe en carbone	Plastique
	Plumes naturelles courtes	Plumes en mousse (polyéthylène)	



NOTE A L'ATTENTION DES TERRITOIRES

Instruction relative à l'expérimentation des volants hybrides et synthétiques en compétition lors de la saison 2025-2026

CHAMP d'APPLICATION de l'expérimentation des volants hybrides et synthétiques :

Les textes en vigueur rappelés ci-dessus restent inchangés pendant la durée de l'expérimentation. De ce fait, les volants concernés par celle-ci pourront être utilisés en compétition dans le cadre strict ci-dessous :

- Les volants hybrides ou synthétiques ne peuvent pas être choisis comme volant officiel d'une compétition dans le cadre de l'expérimentation. Le volant officiel doit nécessairement être une référence plume ou plastique.
- Pour tout type de compétition officielle (hormis les compétitions pour lesquelles les volants Elite sont obligatoires), dès lors que tous les joueurs/paires sur le terrain sont de classement D7 et/ou inférieur, ceux-ci pourront utiliser, sous réserve d'un accord mutuel, des volants hybrides et/ou synthétiques dûment homologués.
 - En cas de désaccord entre les joueurs, le volant plume fourni par les joueurs est prioritaire, et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.
- Le représentant fédéral (GEO ou JA) est le garant de la bonne utilisation des volants lors de la compétition sur laquelle il officie.

Paul ADAM Vice-président Modernisation des pratiques et règlementations sportives

Adeline SERGENT Vice-présidente Pratiques compétitives

Alexandre KOMILKIW Responsable Pratiques Compétitives

Audrey POUPARD Assistante Compétitions